

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29374**

Intitulé

Métreur tous corps d'état

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB)	Directeur du centre de formation, Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En appui du chef d'entreprise, il assure l'étude détaillée, la préparation technique, le suivi administratif dans le respect de la politique définie. Fonction commerciale, technique et économique spécialisée dans l'évaluation quantitative et estimative des travaux de bâtiment. Il réalise des études quantitatives sur place et sur plans. Il établit un estimatif des travaux.

Il établit un quantitatif en fonction d'un descriptif et calcule les quantités d'ouvrage sur plan.

Il répond à des marchés publics conformément aux textes en vigueur (code des marchés publics) et des marchés privés en rédigeant un contrat de louage d'ouvrage conforme à la législation et dans l'intérêt de l'entreprise.

Il assure la préparation et la planification de l'ouvrage jusqu'à la réception. Il en suit l'évolution financière en établissant des grilles de décomposition, en suit les prix de revient et établit les révisions des prix sur formules simples et paramétriques.

Les capacités attestées renvoient à 5 points :

- 1) Préparation et suivi économique d'un chantier, gestion de la facturation
- 2) Gestion des chantiers dans la dimension comptable, humaine et juridique
- 3) Connaissance des calculs techniques (descente de charge, résistance de matériaux, bilan énergétique d'un bâtiment)
- 4) Maîtrise des techniques de dessin (relevé sur place, synthèse, reproduction sous forme de plan d'un croquis de relevé, exécution et lecture de plan)
- 5) Maîtrise des techniques informatiques de métré et DAO

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métreur tous corps d'état est amené à travailler dans des Petites et Moyennes Entreprises ou Entreprises Artisanales du Bâtiment, dont l'effectif moyen est compris entre 10 à 50 personnes, spécialisées dans l'exécution d'un corps d'état et de ses activités connexes ; entreprise de construction de maisons individuelles à vocation régionale. Possibilité d'évolution vers d'autres secteurs d'activités tel que :

- Société gestionnaire d'HLM,
- Cabinet d'expertise IARD,
- Formation professionnelle (Secteurs définis et classé par ordre d'importance suite à l'enquête de suivi des stagiaires sur 6 ans).

Secteurs d'activité : gestion de chantier, économie de la construction, PME, artisanat.

Métreur, Commis métreur, Métreur commis de ville, Métreur deviseur. Suivant la convention collective du Bâtiment et des travaux publics, le métreur est classé Employés Technicien Agent de Maîtrise. Sous la responsabilité directe du chef d'Entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1108 : Métré de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte de 6 composantes :

- 1) gestion d'entreprise
- 2) techniques constructives
- 3) métré
- 4) dessin
- 5) techniques de communication et démarches commerciales
- 6) utilisation des outils informatiques

Evaluation sous forme de contrôle continu, de rapport de fin de mission (en entreprise) et soutenance devant un jury.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	80% professionnels du Bâtiment

En contrat de professionnalisation	X	80% professionnels du Bâtiment
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	80% professionnels du Bâtiment

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Mètreur tous corps d'état" avec effet au 22 juillet 2015, jusqu'au 21 décembre 2018.

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Mètreur tout corps d'état avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2015.

Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : l'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.fcmb-centre.org>

Lieu(x) de certification :

Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment ZAC des 4 Cheminées
Rue Gustave Eiffel
45380 La Chapelle Saint Mesmin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Autres sites de préparation possible : se référer au site web.

Historique de la certification :

Certification précédente : Mètreur tout corps d'état